



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

ENTENTE NOVATRICE SIGNÉE QUANT À L'ADMISSION DES CHIENS-GUIDES ET CHIENS D'ASSISTANCE À LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY

Montréal, le 9 juin 2009 – Une entente novatrice vient d'être signée entre la Société zoologique de Granby et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse visant la mise en place d'une nouvelle politique d'admission des chiens guides et des chiens d'assistance au zoo.

En vertu de cette politique, les visiteurs accompagnés de leurs chiens-guides ou d'assistance ont accès au Zoo et bénéficient de mesures d'accommodement pour certaines zones particulières où la compatibilité entre le chien et certaines espèces animales de la collection du Zoo ne peut être garantie de manière sécuritaire. De plus, en cas de besoin, un membre du personnel du Zoo pourra se rendre disponible pour accompagner le visiteur dans ces zones désignées.

L'entente a été négociée avec la société du Zoo par la Commission au nom de trois personnes qui avaient porté plainte avant les travaux de modernisation du Zoo. L'accès aux chiens-guides et chiens d'assistance était alors interdit compte tenu des risques engendrés par la présence de ces chiens et ce, tant pour les chiens, leurs maîtres, les autres animaux et le public.

- « C'est une entente novatrice qui répond aux besoins des personnes qui doivent être accompagnées d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance », a constaté M. Gaétan Cousineau, président de la Commission. Il a salué l'effort consenti par la Société zoologique de Granby pour en arriver à cet accord. De plus, il a tenu à souligner la détermination et la patience des personnes qui ont contribué à l'adoption de la nouvelle politique.
- « Certains éléments ont favorisé la mise en place d'une telle politique. D'une part, les travaux majeurs de modernisation du Zoo de Granby permettent maintenant d'assurer une plus grande distance entre les visiteurs et les animaux dans leurs nouveaux habitats. D'autre part, l'évolution des connaissances sur le comportement animal, mise en commun à travers de multiples institutions zoologiques accréditées, fait en sorte que l'on comprend davantage le comportement des animaux sauvages en présence d'un chien en liberté. La politique d'admission des chiens d'assistance rend ainsi accessibles aux visiteurs nécessitant d'être accompagnés par leur chien la majorité des secteurs du Zoo », a déclaré madame Joanne Lalumière, directrice générale du Zoo de Granby. Elle s'est dite enchantée de pouvoir maintenant offrir une visite enrichissante et sécuritaire aux personnes devant être accompagnées d'un chien-guide ou d'assistance.

- 30 -

Source

Patricia Poirier 514 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 358 patricia.poirier@cdpdj.qc.ca

Catherine Page 450 372-9113, poste 2119 cpage@zoodegranby.com